



PROPREMENT SCANDALEUX !

Une décision disciplinaire incompréhensible a été prise hier après-midi au CP de SAINT-DENIS.

Le détenu « M... » était présenté pour 4 dossiers afférents à des faits de violence sur personnels, menaces de représailles physiques, outrages et dégradations...

Qui dit mieux ?!?!?

Ces faits se sont étalés sur plusieurs jours, ont eu lieu dans des endroits et commis sur des publics différents. Un vrai trouble à l'établissement !

Au regard du pedigree de l'individu et de la gravité des faits, nous étions en droit d'attendre une réponse disciplinaire à la hauteur...Que nenni !

C'était sans compter sur l'incroyable clémence et l'explicable laxisme du Président de la commission de « discipline » ...

15 jours de sursis !?!?!

De qui se moque-t-on ?!?!?

Quel est le signal envoyé à la population pénale ?!?!?

Le bureau local FO Justice dénonce cette décision scandaleuse.

Le bureau local FO Justice interpelle la direction locale et attend de sa part un total soutien à l'égard de ses personnels.

La complaisance envers la population pénale doit cesser sur le champ !

SAINT-DENIS, le 15/06/22

Le Bureau local FO

